

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2021–2022

8 JUIN 2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 8 JUIN 2022 (APRÈS-MIDI)

—

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	5
2	Communication	5
3	Cour constitutionnelle	5
4	Questions écrites (Article 81 du règlement)	6
5	Dépôts	6
6	Modification de la composition d'une commission	7
7	Approbation de l'ordre du jour	7
8	Questions d'actualité (article 83 du règlement)	7
8.1	Question de M. Maxime Hardy à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Négociations autour du produit des ventes des bandes de fréquence 5G».....	7
8.2	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Augmentation des signalements de violences sexuelles»	8
8.3	Question de M. Laurent Devin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Aides aux victimes du drame de Strépy-Bracquegnies».....	10
8.4	Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Renforcement de l'accompagnement des victimes de Strépy-Bracquegnies»	10
8.5	Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Plateforme Wirenotes»	13

- 8.6 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Marchandisation de l'entraide étudiante»13
- 8.7 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Marchandisation de l'entraide étudiante»13
- 8.8 Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Impact de la pratique du sport sur la santé».....16
- 8.9 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Niveau scolaire des élèves après la pandémie de Covid-19 – Étude du Bureau fédéral du Plan»18
- 8.10 Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Quel crédit accorder à l'étude du Bureau du Plan sur la baisse du niveau scolaire?»18
- 8.11 Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Étude du Bureau du Plan sur les effets de la pandémie de la Covid-19 sur le niveau des élèves»18
- 8.12 Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Retard d'apprentissage et réaction de la Fédération Wallonie-Bruxelles»18
- 8.13 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Deuxièmes sessions mises en péril par la réforme des rythmes scolaires»23
- 8.14 Question de Mme Alice Bernard à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Réponse de la ministre de l'Éducation sur le plafonnement des coûts des voyages scolaires»24
- 8.15 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Vers une fusion des réseaux officiels?».....26

10	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération modifiant l'accord de coopération-cadre du 27 février 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la concertation intra-francophone en matière de santé et d'aide aux personnes et aux principes communs applicables en ces matières (doc. 387 (2021-2022) nos 1 et 2)	28
10.1	Discussion générale	28
10.2	Examen et vote de l'article unique	29
11	Proposition de décret modifiant l'article 80 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, et visant la mise en place de deux semaines supplémentaires de suspension des activités d'apprentissage, déposée par Mmes Greoli, Vandorpe et Goffinet et MM. Collin et Kompany (doc. 381 (2021-2022) nos 1 et 2)	29
11.1	Discussion générale	29
11.2	Examen et vote des articles	41
12	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération modifiant l'accord de coopération-cadre du 27 février 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la concertation intra-francophone en matière de santé et d'aide aux personnes et aux principes communs applicables en ces matières (doc. 387 (2021-2022) nos 1 et 2)	41
12.1	Vote nominatif sur l'ensemble	41
13	Proposition de décret modifiant l'article 80 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement supérieur et l'organisation académique des études, et visant la mise en place de deux semaines supplémentaires de suspension des activités d'apprentissage, déposée par Mmes Greoli, Vandorpe et Goffinet et MM. Collin et Kompany (doc. 381 (2021-2022) nos 1 et 2)	42
13.1	Vote nominatif.....	42
14	Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	44
15	Annexe II: Cour constitutionnelle	45

Présidence de M. Rudy Demotte, président.

– *La séance est ouverte à 14h00.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance: M. Dodrimont ainsi que Mmes Groppi, Greoli et Mathieux, pour raisons de santé; MM. Douette, Matagne et Casier ainsi que Mme Chabbert, retenus par d’autres devoirs.

2 Communication

M. le président. – Chers collègues, vous avez reçu, voici quelques jours, une invitation à participer aux festivités du 50^e anniversaire du Parlement.

Ce moment de célébration, important pour notre institution, se déroulera le mardi 21 juin prochain. À cette occasion, nous aurons l’honneur de recevoir MM. Philippe Geluck et Eddy Merckx qui, après avoir visité les salles de commission portant leur nom, se verront remettre les insignes de l’Ordre de la pléiade au cours de la cérémonie officielle qui débutera à 17h00 dans notre hémicycle.

À l’issue de cette cérémonie, nous assisterons à l’avant-dernière représentation de la pièce «*Propaganda*». La dernière représentation de la tournée de cette pièce, organisée par notre Parlement dans les provinces francophones du pays, se tiendra aux Tanneurs le 23 juin prochain et affiche déjà complet.

Le programme propose également l’inauguration de l’exposition permanente des fresques d’art urbain dans les sous-sols de l’Hôtel de Ligne en présence des artistes. À l’issue d’une réception dînatoire, une soirée-concert dans ces mêmes sous-sols viendra clôturer les festivités tout en célébrant la musique, en son jour de fête annuel. Cette soirée est gratuite et ouverte à toutes et tous. N’hésitez pas à en faire la promotion.

Il s’agit là d’un beau programme convivial et festif. J’espère que vous y serez toutes et tous présents et accompagnés.

3 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

4 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

5 Dépôts

M. le président. – Nous avons reçu le rapport annuel 2021 du Conseil de déontologie journalistique (CDJ) (doc. 395 (2021-2022) n° 1) et le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne concernant la création de places d'accueil de la petite enfance (doc. 399 (2021-2022) n° 1). Ces documents ont été envoyés à la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.

Nous avons également reçu le projet de décret relatif au soutien aux cercles affiliés à une fédération ou une association sportive reconnue par la Communauté française (doc. 396 (2021-2022) n° 1) et le projet de décret modifiant le décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (doc. 397 (2021-2022) n° 1). Ces projets de décret ont été envoyés à la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles.

Nous avons par ailleurs reçu le projet de décret modifiant, en vue de transposer partiellement la directive 2011/85/UE du Conseil européen du 8 novembre 2011 sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres, le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement de la Communauté française (doc. 398 (2021-2022) n° 1) et le projet de décret modifiant le décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration (doc. 400 (2021-2022) n° 1). Ces projets de décret ont été envoyés à la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires.

Enfin, nous avons reçu le projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 septembre 2021 déterminant le référentiel de français et langues anciennes, le référentiel d'éducation culturelle et artistique, le référentiel de langues modernes, le référentiel de mathématiques, le référentiel des sciences, le référentiel de formation manuelle, technique, technologique et numérique, le référentiel d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté et le référentiel d'éducation physique et à la santé et adoptant le référentiel de la formation historique, géographique, économique et sociale et instaurant une procédure de dérogation à ces référentiels (doc. 401 (2021-2022) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission de l'Éducation.

6 Modification de la composition d'une commission

M. le président. – Je suis saisi d'une demande de modification au sein de la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. M. Kompany y siégera en qualité de membre suppléant en remplacement de Mme Kazadi, démissionnaire.

Il en est ainsi décidé.

7 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément à l'article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 2 juin, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 8 juin.

Entre-temps, M. Kerckhofs et consorts ont déposé la proposition de résolution visant à établir des plafonds pour les voyages scolaires (doc. 402 (2021-2022) n° 1). Je vous propose d'ajouter la prise en considération de cette proposition de résolution à l'ordre du jour de notre séance. (*Assentiment*)

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté.

8 Questions d'actualité (article 83 du règlement)

8.1 Question de M. Maxime Hardy à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Négociations autour du produit des ventes des bandes de fréquence 5G»

M. Maxime Hardy (PS). – Monsieur le Ministre-Président, nous avons franchi une énième étape dans l'implémentation de la technologie 5G sur notre territoire puisque, la semaine passée, le gouvernement fédéral a mis en vente aux enchères les cinquante blocs de fréquence 5G qui pourront être achetés par les opérateurs télécoms en Belgique. Cette vente devrait rapporter *a minima* 780 millions d'euros à l'État. La dernière vente de blocs de fréquence 4G avait rapporté environ 460 millions d'euros et les Communautés avaient bénéficié de 20 % de ce montant. Une concertation avec l'État fédéral a-t-elle déjà été entamée afin d'examiner les possibilités pour la Communauté française de bénéficier du fruit de cette mise aux enchères? Où en est le dialogue avec l'État fédéral?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – La vente des bandes de fréquence 5G est un dossier important pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Aujourd'hui, il n'est pas encore abouti et, par conséquent, je ne suis pas en mesure de vous livrer les résultats des discussions et des négociations. Le Comité de concertation est parvenu à un accord sur la clé de répartition en novembre 2021, dans un sens plus favorable aux Communautés. Les différents ministres des Mé-

dias abordent très fréquemment ce sujet au niveau des trois Communautés et, de notre côté, nous en discutons beaucoup au gouvernement.

Comme vous l'avez souligné, Monsieur le Député, il faut parvenir à un accord entre le pouvoir fédéral et les différentes Communautés. Nous poursuivrons donc les discussions. En novembre dernier, nous sommes également parvenus à un accord sur le calendrier. Pour le moment, nous tentons d'aboutir à une clé de répartition définitive pour la fin de cette année. Nous n'y sommes pas encore, mais la conclusion se rapproche. Entre-temps, la semaine dernière, l'État fédéral a mis en vente ces bandes de fréquence 5G. C'est un élément important dans le processus. Soyez persuadé que notre gouvernement sera attentif à récolter un maximum de fruits au profit de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Maxime Hardy (PS). – Je me réjouis à l'idée qu'il y ait déjà un accord plus favorable aux Communautés. Nous verrons quel sera le résultat de la concertation. Monsieur le Ministre-Président, nous vous faisons confiance pour que vous fassiez en sorte que cette répartition soit juste et équitable, en bonne collaboration avec les ministres des Médias. De cette façon, le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait bénéficier au maximum des fruits de ce travail de concertation.

8.2 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Augmentation des signalements de violences sexuelles»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Des jeunes femmes se mobilisent aujourd'hui à Mons pour dénoncer les violences que nombre d'entre elles ont subies dans les bars de cette ville. Il y a sept mois, les étudiantes bruxelloises faisaient de même à propos des scandales qui ont explosé dans les bars d'Ixelles. Malheureusement, depuis lors, pratiquement rien n'a changé. Une récente étude à ce sujet pose des constats déjà connus: 96 % des jeunes femmes interrogées affirment avoir été confrontées à des violences sexuelles dans ces bars.

En vérité, ce problème est présent partout. Les femmes en ont marre d'avoir la boule au ventre quand elles sortent dans la rue, dans les bars, dans les festivals. Il est plus que temps d'agir. Je vous ai déjà interrogée à ce sujet il y a six mois, Madame la Ministre, et malheureusement, votre plan était faible. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est un budget plus élevé et des mesures beaucoup plus fortes et concrètes. Il faut des mesures d'urgence, en particulier sur les lieux festifs. Lors des festivals, par exemple, seuls deux employés, dont un à mi-temps, sont assignés à la problématique des violences sexuelles. C'est beaucoup trop peu, c'est même ridicule.

Par ailleurs, les lignes d'écoute comme SOS Viol ne sont toujours pas accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Vous avez bien lancé une application permet-

tant les signalements, mais combien de jeunes et de femmes connaissent son existence? Une campagne de grande ampleur est nécessaire pour adopter des mesures beaucoup plus ambitieuses. Qu'allez-vous faire de plus pour lutter activement contre les violences sexuelles?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Toutes les formes de violences à l'encontre des femmes sont inacceptables. Depuis le début de cette législature, le gouvernement a pris le taureau par les cornes pour essayer de résoudre au moins partiellement ce problème complexe. Nous avons effectivement instauré des mesures d'accompagnement en Fédération Wallonie-Bruxelles, comme l'extension de certaines plages d'écoute, l'ajout d'une messagerie instantanée à SOS Viol et le lancement d'une application pour les signalements, mais nous travaillons aussi et surtout avec les autres niveaux de pouvoir. D'ailleurs, Madame la Députée, les statistiques que vous avez évoquées proviennent des centres de prise en charge des violences sexuelles, qui dépendent du pouvoir fédéral, tandis que les lignes d'écoute sont gérées par les Régions. Ensemble, nous améliorons progressivement la possibilité pour ces femmes d'être entendues.

Il faut se «réjouir» de l'augmentation des signalements dans la mesure où cette hausse est le reflet de la libération de la parole sur un sujet qui a longtemps été tabou. Néanmoins, vous avez raison: parallèlement à l'accompagnement existant que nous devons encore amplifier, il est nécessaire de prendre des mesures à long terme. Même si les lignes d'écoute étaient accessibles 24 heures sur 24, cela ne réglerait pas le problème de la violence en tant que telle. Depuis longtemps, nous concentrons donc nos efforts sur le continuum qui mène aux violences, en partenariat avec tous les niveaux de pouvoir. C'est tout le sens du travail mené auprès des jeunes par les ministres Désir et Trachte sur l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), sur l'intégrité et le respect de la personne ou encore sur le consentement. Tout cela fait partie des mesures que nous entendons amplifier au cours de cette législature.

Le plan «SACHA» (*Safe attitude* contre le harcèlement et les agressions) pour les festivals pourrait effectivement être complété par des mesures sur d'autres lieux festifs. La ministre Glatigny est très attentive à cette question par rapport aux campus étudiants. La commune d'Ixelles, où se trouve le campus de l'Université libre de Bruxelles (ULB), s'est également penchée sur ce phénomène qui sévit notamment dans ses bars. Nous continuons de progresser dans l'accompagnement et la prévention des violences faites aux femmes, mais un tel problème ne se règle évidemment pas en un coup de cuillère à pot.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, vous vous réjouissez que le nombre de signalements augmente. Nous devrions plutôt nous réjouir si les moyens suivaient pour lutter contre ces violences en augmentation! Malheureu-

sement, ce n'est pas le cas: actuellement, les budgets consacrés par votre gouvernement à la lutte contre les violences faites aux femmes représentent moins d'un euro par femme! C'est ridicule.

Pourtant, toutes les femmes sont confrontées à de telles violences au cours de leur vie. C'est la raison pour laquelle les jeunes femmes se mobilisent aujourd'hui à Mons, comme elles l'ont fait à Ixelles et à Liège. Elles demandent des mesures fortes parce qu'elles sont lasses d'avoir la boule au ventre quand elles vont dans des bars, des festivals ou simplement dans la rue. Elles exigent d'être prises au sérieux. Or, le budget réservé à la lutte contre ces violences est tout sauf sérieux. Il faut des moyens conséquents pour que des mesures fortes soient prises.

8.3 Question de M. Laurent Devin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Aides aux victimes du drame de Strépy-Bracquegnies»

8.4 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Renforcement de l'accompagnement des victimes de Strépy-Bracquegnies»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité.
(Assentiment)

M. Laurent Devin (PS). – Le 20 mars 2022 a eu lieu le drame de Strépy-Bracquegnies. Des personnes ont perdu la vie, des familles ont été brisées, et des victimes vont devoir être soignées physiquement et psychologiquement durant toute leur vie. Ce drame a mis en lumière le travail des maisons de justice. Une aide a immédiatement été apportée, une équipe a été mise sur pied. Cela n'a pas suffi; il a fallu rapidement déployer une deuxième équipe pour accompagner, soutenir, aider ces victimes. Madame la Ministre, vous vous êtes rendue sur place. Vous avez délivré une enveloppe de 187 000 euros pour aider ces maisons de justice.

Comment ces trois maisons de justice, une à Mons, deux à Charleroi, ont-elles été sélectionnées? Comment l'enveloppe sera-t-elle répartie? Combien de demandes d'aides de victimes y a-t-il eu à la suite du drame de Strépy-Bracquegnies? Comment ces personnes sont-elles aidées aujourd'hui? Comment pourrions-nous les accompagner à l'avenir? Quel retour avez-vous eu du service d'accompagnement fourni par les maisons de justice? Qu'en pensez-vous? Enfin, quand débattons-nous au sein de ce Parlement du projet de décret d'aide d'urgence collective que vous portez?

Mme Jacqueline Galant (MR). – La catastrophe de Strépy-Bracquegnies a touché toute notre région. Au-delà des six victimes disparues, il faut compter les victimes qui continuent de se battre pour s'en sortir, mais aussi les familles.

Il est vrai que nous avons salué l'action des maisons de justice et d'aide aux victimes. En effet, vous n'êtes pas restés les bras croisés; le gouvernement a débloqué quasi 190 000 euros pour aider principalement trois associations. Dans le chaos et la tristesse, il fallait en effet des moyens supplémentaires. Mais le travail de ces associations doit aussi continuer pour les victimes des catastrophes précédentes.

Madame la Ministre, quel est le bilan du travail de ces trois associations? Y a-t-il eu de nombreuses demandes? N'oublions pas aussi qu'elles risquent encore d'arriver. Finalement, nous sommes encore très proches de cette catastrophe et les répercussions se font encore sentir aujourd'hui. Enfin, où en est la préparation du décret «Urgences collectives» destiné à gérer ce type de catastrophes?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je répète mon soutien aux victimes du drame de Strépy-Bracquegnies. La journée devait être festive et ce fut malheureusement une journée de drame.

En effet, nous avons dégagé 187 200 euros pour trois associations qui feront du soutien psychosocial. Pour les sélectionner, les maisons de justice ont fait un travail de mise en adéquation entre une analyse des besoins des victimes et un projet déposé par ces associations. Nous avons dégagé 2,5 équivalents temps plein pour un soutien psychologique et social et 0,3 équivalent temps plein pour de la coordination. Cela ne suffira sans doute pas. Si des besoins supplémentaires étaient repérés, les maisons de justice pourront intervenir par l'intermédiaire des services d'aide aux victimes pour le suivi post-crise. En effet, nous intervenons dans la phase post-aiguë.

L'avant-projet de décret «Urgences collectives» a été soumis au gouvernement, en deuxième lecture, le 21 avril. Le texte a été envoyé au Conseil d'État. Je le présenterai en troisième lecture au gouvernement. J'espère que je pourrai le faire avant les vacances parlementaires.

Sur le terrain, j'ai rencontré des acteurs extrêmement mobilisés et agiles. Durant la phase post-crise, nous avons besoin de tels profils qui s'adaptent aux besoins des victimes, qui ne s'expriment pas forcément tout de suite après le drame. Il s'agit de faire preuve de proactivité. La question du timing est intéressante, bien que malheureuse. Elle doit nous servir d'enseignement. Nous avons organisé une table ronde le 2 juin pour affiner l'analyse et l'intégrer dans le texte en vue de la troisième lecture de l'avant-projet de décret «Urgences collectives».

Je suis désolée de ne pas répondre à la question du nombre de prises en charge de victimes. En effet, la phase post-crise n'est pas encore terminée. J'attends un premier bilan intermédiaire des maisons de justice; je devrais être en mesure de donner une réponse chiffrée par la suite. Nous découvrons encore des personnes qui se déclarent victimes de ce drame.

M. Laurent Devin (PS). – Vous avez raison, Madame la Ministre, certaines personnes sont incapables de s'exprimer immédiatement, et le temps révèle encore d'autres difficultés et fractures à gérer. Votre effort est nécessaire. Vous parliez d'agilité; j'ajouterai l'efficacité dans le travail. La capacité d'écoute est primordiale face à ces personnes qui ressentent profondément le besoin d'extérioriser leurs émotions. Dans la région du Centre, nous sommes mobilisés et nous veillerons à ce que l'aide continue le temps qu'il faudra, car aujourd'hui encore, des personnes sont entre la vie et la mort et se battent pour survivre. Des familles sont brisées à jamais. Nous appuierons vos décisions visant à apporter toutes les aides nécessaires aux victimes, elles qui ne demandaient rien, si ce n'est de pouvoir vivre un beau carnaval.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Je salue également les efforts entrepris à la suite de cette catastrophe. Aujourd'hui, une voiture a foncé dans la foule à Berlin et il est impossible de prévoir tous les agissements des fous du volant.

Dans une période post-crise, certaines victimes ne sont capables de s'exprimer et d'extérioriser leur peine et leur colère que maintenant. Le soutien psychologique est important, d'autant plus que les médias ont annoncé la libération conditionnelle du conducteur à l'origine du drame. Il faut pouvoir gérer cette nouvelle en tant que victime. Les associations d'aide ont un rôle à jouer dans ces moments difficiles à vivre pour les familles.

8.5 Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Plateforme Wirenotes»

8.6 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Marchandisation de l'entraide étudiante»

8.7 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Marchandisation de l'entraide étudiante»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions d'actualité. (*Assentiment*)

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Wirenotes, la plateforme d'échange de notes et de vidéos destinée aux étudiants, est censée être gratuite, comme l'indique sa page d'accueil. Or, elle pose aujourd'hui problème à certains professeurs qui observent une marchandisation des notes et une commercialisation des vidéos. Par ailleurs, s'agissant des notes publiées, de nombreuses erreurs y ont été décelées. Enfin, la violation de la propriété intellectuelle des enseignants peut faire courir un risque juridique aux étudiants.

Madame la Ministre, êtes-vous au courant de ces pratiques? Que comptez-vous faire pour mettre un frein à cette marchandisation des notes et des outils pédagogiques mis à la disposition des étudiants? Comment communiquer à l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur les bonnes adresses et les matériels pédagogiques disponibles de manière gratuite et sûre?

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Un article paru dans «*Le Soir*» fait état de nouvelles plateformes d'échange de contenus de cours, qui vient s'ajouter à celles qui existent déjà dans le dispositif proposé aux étudiants. Mon enthousiasme se refroidit quelque peu quand je constate que ce modèle économique repose sur les publicités. Sans doute faut-il rémunérer ce nouveau modèle? Mais pas du tout puisque ce modèle demande non seulement aux étudiants de payer pour accéder au contenu, mais également – et c'est tout à fait nouveau – rémunère aussi les étudiants pour leur contribution à cet outil. C'est inquiétant! Dans l'article de presse, une professeure de l'Université de Namur expose les éventuels risques et problèmes liés à ces nouveaux outils.

Ces risques sont de trois types. Il y a, pour commencer, les risques éthiques en raison d'une marchandisation de l'enseignement supérieur, des contenus de

cours et de la solidarité entre les étudiants. Il y a ensuite les risques pédagogiques. En effet, il est impossible de vérifier l'exactitude des contenus disponibles sur ces sites et plateformes. Enfin, il y a les risques juridiques liés au respect des données à caractère personnel et du droit de la propriété intellectuelle.

Madame la Ministre, l'apparition de ces outils m'inquiète. Quelle a été votre réaction et quelle est votre analyse face à l'émergence de ces nouveaux outils? Êtes-vous en contact avec les institutions académiques, notamment l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)? Cette dernière s'est-elle saisie de cette question? Quelles pistes sont-elles déjà envisagées pour endiguer le développement de ce phénomène?

Mme Diana Nikolic (MR). – Mes deux collègues ont déjà bien brossé le contexte qui justifie ces questions d'actualité. Les échanges de notes, de résumés et d'informations ont toujours existé. Ce sont des pratiques d'entraide et de partage que les autorités académiques promeuvent en temps normal. Elles font aussi partie des valeurs véhiculées par notre enseignement et n'ont jamais vraiment posé problème.

Avec l'avènement des nouvelles technologies, le partage de ces informations s'est poursuivi par la voie de sites internet et de plateformes ou grâce à des applications, sans que cela pose problème. Pour ma part, je ne le perçois pas ainsi; je considère que c'est une nouvelle façon de partager. Toutefois, la méthode de diffusion pose question. Je ne souhaite pas incriminer une plateforme en particulier, car il en existe sans doute d'autres. Madame la Ministre, vous pourrez peut-être nous en dire plus à ce sujet. Aujourd'hui, certains étudiants sont démarchés et rémunérés pour publier du contenu sur une plateforme. Quant aux étudiants, ils doivent payer pour accéder à ces mêmes contenus. Cela va à l'encontre de l'éthique et des valeurs d'entraide, de partage et de gratuité de l'information. Cela pose aussi des questions juridiques en termes de respect du règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la propriété intellectuelle, voire de l'éthique, lors du démarchage des étudiants. La plupart du temps, les contenus qui apparaissent sur les plateformes sont puisés dans les cours des professeurs, les diaporamas des assistants, etc. Cela pose la question de la propriété intellectuelle, dont les étudiants n'ont même pas conscience quand ils partagent les contenus sur la plateforme. Ce n'est pas un problème lorsque l'accès à ces informations est gratuit. En revanche, cela devient problématique quand ce service est payant. Les questions juridiques déferlent en cascade. Vous aurez certainement l'occasion d'y revenir.

J'imagine que vous êtes au courant de la problématique. Quelle analyse en faites-vous? Avez-vous été contactée par les autorités académiques ou avez-vous pris l'initiative de les contacter? Avez-vous eu des réactions de la part

d'étudiants? Quels risques identifiez-vous? Quelles mesures envisagez-vous de prendre?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Mesdames et Monsieur les Députés, je vous remercie pour votre question sur les plateformes en ligne de centralisation de notes de cours. Je suis bien sûr au courant de l'existence de la plateforme dont la presse s'est fait l'écho ces derniers jours. Cette application est une initiative privée et son contenu n'a pas été validé par les universités. Le problème que posent de telles plateformes est l'exploitation commerciale de contenus normalement disponibles gratuitement. Ce point est à l'ordre du jour du Conseil des recteurs des universités francophones (CRef), qui examinera l'existence de ces plateformes. L'objectif est d'en faire un inventaire et d'en déterminer les risques, y compris juridiques, notamment la violation potentielle du droit d'auteur.

Je serai très attentive à l'analyse réalisée par le CRef. En attendant, il faut rappeler un certain nombre d'éléments aux étudiants, en particulier à ceux qui sont en détresse ou en perte de confiance et qui, quelques jours avant les examens, sont prêts à payer pour des notes. Il est bien sûr préférable qu'ils bénéficient d'un échange de notes gratuit, d'un système d'entraide entre étudiants. Précisons que le fait de payer n'offre aucune garantie de qualité puisque des erreurs ont été rapportées.

Enfin, il existe dans les universités et établissements d'enseignement supérieur un système d'accompagnement des étudiants. Nous avons du reste renforcé les moyens pour proposer des aides à la réussite. Par ailleurs, il est important de sensibiliser les étudiants aux risques juridiques mentionnés comme le risque de violation des droits d'auteur. Pour ces différentes raisons, j'accorderai une grande attention à l'analyse du CRef au sujet de ces plateformes.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Madame la Ministre, le site indique que la plateforme est gratuite, ce qui induit les étudiants en erreur. C'est inadmissible. Pour accéder à cette plateforme, les étudiants doivent d'abord s'inscrire. Je suppose qu'il leur est demandé ensuite de s'acquitter d'un paiement pour les notes. Cette pratique est inacceptable, car elle creuse l'écart social entre les étudiants qui savent payer pour avoir ces notes, et ceux qui ne le peuvent pas. C'est une injustice qui s'ajoute aux problèmes des étudiants. Nous avons beaucoup évoqué la pauvreté croissante des jeunes. Pour toutes ces raisons, nous suivrons ce dossier et je ne doute pas que vous serez attentive aux réponses que le CRef vous donnera. Je ne manquerai pas de vous interroger sur ce point à la rentrée.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse et pour l'attention que vous porterez dans les prochains mois à ce sujet particulièrement sensible. Effectivement, des risques pédagogiques et juridiques

existent qui, je l'espère, trouveront une issue favorable lors des démarches menées par les différentes parties prenantes. Toutefois, il me semble que le risque éthique est particulièrement inquiétant. En effet, en tant qu'écologiste, je suis inquiet de cette forme de marchandisation de l'enseignement supérieur et de la solidarité entre les étudiants. Je ne partage pas ce modèle de société et je ferai en sorte que celui-ci ne puisse pas se développer. Je compte donc sur vous pour mettre en œuvre, en collaboration avec les institutions académiques, des solutions alternatives et pour ne pas permettre à ce modèle mercantile de s'instaurer.

Mme Diana Nikolic (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse claire et sans équivoque. Comme vous l'avez rappelé, la plateforme est une initiative privée, mais nous savons qu'il existe une série de solutions alternatives publiques mises en place par les cercles étudiants et les autorités académiques. Je partage votre propos selon lequel il est important de sensibiliser les étudiants. À mon sens, cela constitue la première étape.

Il ressort de votre réponse que vous identifiez bien les risques. Notons que le CRef y travaille également. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Vous avez rappelé à juste titre les actions que vous avez entreprises et que vous continuez à mener pour accompagner les étudiants et soutenir l'aide à la réussite. Il s'agit certainement d'un des leviers à activer pour éviter que des étudiants se retrouvent, quelques jours avant un examen, contraints et forcés de recourir à ce genre de plateforme, contribuant de la sorte à pérenniser ce genre de pratique.

8.8 Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Impact de la pratique du sport sur la santé»

M. Mourad Sahli (PS). – Récemment, l'ADEPS et *Sport Vlaanderen* ont mené sur l'ensemble du territoire national des études qui apportent un regard nouveau sur le sport et son impact dans une série de domaines. Si la santé demeure le principal facteur de motivation des pratiquants âgés de 18 à 80 ans, le secteur génère également 90 milliards d'euros pour l'économie belge. Rien qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, les investissements publics et privés sont estimés à plus de 1,7 milliard d'euros, avec un impact social de l'ordre de 2 milliards d'euros.

La pratique sportive permet notamment d'éviter 22 000 cas de diabète de type II par an, générant ainsi une économie de 250 millions d'euros pour la sécurité sociale. Par ailleurs, le secteur du sport est également créateur d'emplois, puisqu'il compte 2,72 % de l'ensemble des salariés de notre pays. Les avantages du sport ne sont plus à démontrer. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit dès

lors continuer à investir dans le sport pour encourager sa pratique et le rendre accessible à tous, notamment les plus défavorisés.

Madame la Ministre, quelles sont les actions que vous menez ou que vous comptez mettre sur pied pour sensibiliser davantage les citoyens à la pratique sportive? Quelles sont les initiatives prises pour inciter les publics les moins représentés – notamment les femmes et les jeunes filles – à faire du sport? Quelle est la place des seniors dans la pratique sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Votre question, Monsieur le Député, résume parfaitement la politique sportive de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'en rappellerai les grands axes.

Depuis le début de la législature, nous avons augmenté de 10,71 % le budget alloué au sport. Pendant la crise sanitaire, un montant de 12 millions d'euros a été consacré aux clubs et fédérations, car ce sont eux qui encouragent la pratique sportive chez un grand nombre de nos concitoyens. Il était donc indispensable de les soutenir. Un montant de 600 000 euros a également été alloué au Pass'Sport afin d'encourager la reprise de la pratique sportive après la crise de la Covid-19.

Par ailleurs, nous avons dégagé des moyens en faveur d'un plan de soutien à la détection des jeunes talents. Un tel plan existait déjà pour le football; nous l'avons pérennisé pour un montant de 1,2 million d'euros et l'avons élargi à d'autres disciplines sportives afin de générer un attrait autour de ces disciplines, grâce à un budget de 2,4 millions d'euros.

Le sport féminin est un autre axe fort de notre politique. Nous avons dégagé des moyens pour sa promotion, notamment par le biais d'une campagne, d'un montant de 100 000 euros, visant à soutenir nos actions. Nous avons également révisé les quotas dans les conseils d'administration des fédérations et des administrations pour les féminiser progressivement.

Nous avons enfin soutenu le handisport, autre axe essentiel de notre politique sportive, grâce à un budget de 150 000 euros à répartir entre la Fédération multisports adaptés (FéMA) et la Ligue handisport francophone (LHF). En outre, nous soutenons la campagne de promotion de l'activité handisportive auprès des filles menée par la LHF.

Je citerai encore nos actions dans le domaine de l'éthique sportive. Nous avons fait adopter le décret du 14 octobre 2021 visant l'éthique sportive et instituant un observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives, ainsi qu'un réseau éthique. De façon concomitante, nous avons lancé un appel à projets doté d'un montant de 500 000 euros pour lutter contre les violences dans le

sport, qui ont un effet dissuasif pour la pratique sportive. Nous avons également agi pour augmenter la qualité de l'encadrement dans le sport organisé.

Enfin, une action significative est menée en Fédération Wallonie-Bruxelles en faveur des aînés, puisque la fédération ÉnéoSport œuvre spécifiquement à stimuler la pratique sportive chez les seniors. Enfin, je m'en voudrais de ne pas citer les marches ADEPS, dont le succès n'est plus à démontrer.

M. Mourad Sahli (PS). – Ma question tombe à point nommé, Madame la Ministre, car elle vous permet de mettre en avant la politique menée par le gouvernement. Il est vrai que tous les citoyens n'ont pas toujours connaissance des initiatives prises dans le domaine du sport. Il est essentiel aujourd'hui d'en faire la promotion. Pour ce faire, vous avez à votre disposition un panel d'acteurs qui peuvent jouer le rôle de relais: les clubs sportifs et les fédérations, mais aussi les acteurs cofinancés, tels que les centres sportifs locaux (CSL) qui sont prêts à faire la promotion des politiques menées par le gouvernement et à tout mettre en œuvre pour rendre le sport accessible à tous.

8.9 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Niveau scolaire des élèves après la pandémie de Covid-19 – Étude du Bureau fédéral du Plan»

8.10 Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Quel crédit accorder à l'étude du Bureau du Plan sur la baisse du niveau scolaire?»

8.11 Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Étude du Bureau du Plan sur les effets de la pandémie de la Covid-19 sur le niveau des élèves»

8.12 Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Retard d'apprentissage et réaction de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces quatre questions d'actualité. (*Assentiment*)

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Le Bureau fédéral du Plan (BFP) a réalisé une étude sur l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur l'apprentissage des jeunes. Force est de constater, comme nous nous y attendions, que l'impact est réel. Les cours ont été suspendus ou ont eu lieu en visioconférence pendant 21 semaines, ce qui a amené à une perte de quasiment 50 % des acquis des élèves. Ces chiffres sont préoccupants. Les statistiques révélées concernent surtout la Flandre. Il serait intéressant de compléter cette étude avec les données de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette étude interpelle parce qu'elle montre que la pandémie a eu un impact à court terme sur les enfants d'aujourd'hui, mais qu'elle pourrait aussi avoir un

impact à long terme sur les adultes de demain. Elle pourrait avoir une influence sur la voie que les enfants d'aujourd'hui choisiront à l'avenir.

Madame la Ministre, nous vous avons déjà interpellée en commission sur les moyens mobilisés pour lutter, de manière générale, contre le décrochage scolaire. Des moyens ont aussi été dégagés pour la remédiation. Cependant, il est important de faire aujourd'hui le point sur les autres mesures prises par le gouvernement à la suite de la publication de l'étude du BFP. Peut-être pourriez-vous nous en dire plus sur cette étude? Comment avez-vous collaboré avec le BFP et quelles mesures envisagez-vous de prendre? Comment allez-vous mesurer, cette année et au cours des années suivantes, l'impact de la pandémie sur les élèves? Des épreuves pourraient-elles être organisées à titre indicatif afin de compléter cette étude sur l'impact de la pandémie sur nos élèves?

(M. François Bellot, vice-président, prend la présidence)

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Le BFP a publié hier une étude sur les effets économiques de la crise sanitaire. Cette étude nous alerte sur les conséquences de la crise sanitaire qui risquent d'être très lourdes, en ce sens qu'il n'y a pas de rattrapage du retard d'apprentissage des élèves.

Ce document m'interpelle à plus d'un titre. Tout d'abord, il n'existerait pas d'évaluation externe permettant d'évaluer le niveau des élèves. Or, de telles évaluations sont organisées sur notre territoire. Sur quelles bases solides le BFP dresse-t-il donc ses constats? Par ailleurs, le BFP semble ignorer que la Fédération Wallonie-Bruxelles a dégagé des moyens non seulement pour gérer la crise, mais également à plus long terme en vue d'implémenter et d'assurer le suivi du Pacte pour un enseignement d'excellence. Je suis aussi interpellée par le modèle de société proposé par le BFP, qui aborde la jeunesse avec des œillères. Cette vision est déshumanisée et utilitariste, elle ignore les graves conséquences de cette crise sur la santé mentale des jeunes.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude? Quelle lecture en faites-vous? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles compte-t-elle se mobiliser pour objectiver les conséquences de cette crise sur nos jeunes?

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Cette étude est interpellante, mais aussi, comme l'a dit Mme Ahallouch, surprenante dans sa méthodologie. Elle quantifie à 53 % la perte des acquis et le retard d'apprentissage des élèves; elle extrapole les données puisqu'elle est limitée aux élèves de la Communauté flamande. Le retard d'apprentissage est une préoccupation majeure pour mon groupe. Nous en parlons souvent lors de nos débats. Cette thématique aurait d'ailleurs pu faire l'objet d'un débat aujourd'hui tellement le sujet est essentiel. De même, le mal-être et le décrochage vécu par les élèves, qui continuent à subir les conséquences de la pandémie, notamment des confinements et d'hybridation des apprentissages, ne doivent pas être sous-estimés.

Madame la Ministre, quelle analyse faites-vous de cette publication du BFP? Disposez-vous d'indicateurs fiables pour surveiller au plus près l'évolution du niveau des élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles en lien avec leur retard d'apprentissage? Quelles stratégies allez-vous mettre en place dans les années à venir, en plus des mesures existantes, pour continuer d'accompagner les élèves et les aider à faire face aux conséquences de la pandémie de Covid-19, qu'ils subissent encore? En suivant une approche économiste, nous aurions tendance à demander un rattrapage dans les années à venir par rapport aux retards subis par les élèves. Le bien-être des étudiants, notamment le raccrochage au monde scolaire, doit être prioritaire.

Il est peut-être positif d'avoir à l'esprit la répercussion de l'enseignement sur l'économie. Mais, cette vision ne va certainement pas devenir le moteur principal de notre réflexion.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, mes collègues ont déjà fait largement état de cette étude du BFP. Nous y apprenons que les élèves auraient perdu près d'une demi-année d'apprentissage avec la crise sanitaire. Triste corollaire de ce constat, les inégalités scolaires ont augmenté, malgré les mesures instaurées par le gouvernement pour améliorer l'encadrement, aussi bien auprès des écoles que des centres PMS, mais aussi en termes d'accompagnement et d'équipement, notamment pour l'apprentissage à distance.

Mes questions porteront sur l'évaluation. Le BFP cible l'absence de données du côté francophone, contrairement à la Flandre. Qu'en est-il? Avez-vous des informations sur les pertes d'apprentissage? Avez-vous pu estimer l'impact des mesures? Plus généralement, que nous apprennent les évaluations externes, mais aussi certificatives ou non ? Selon moi, il s'agit d'une dimension importante. Enfin, pensez-vous que ces évaluations devraient être éventuellement requalifiées ou améliorées de manière à estimer plus finement le niveau d'apprentissage de nos élèves?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – La crise sanitaire a eu des répercussions dans nos écoles. Ce n'est ni une surprise ni un scoop. J'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises dans la presse depuis hier. Ce qui m'interpelle, c'est que le BFP ne m'a jamais contactée et il n'a jamais contacté l'Administration générale de l'enseignement (AGE) pour cette étude. Il fait passer la Fédération Wallonie-Bruxelles pour une sorte d'imbécile heureuse, qui ne veut pas accepter la réalité des chiffres. Je trouve cela très surprenant, d'autant que nous ne sommes pas restés inactifs face à la crise sanitaire. Nous étions parfaitement conscients qu'elle aurait des conséquences sur le niveau de nos élèves. Avec le gouvernement et le ministre-président, qui nous représentait lors des réunions du Comité de concertation (Codeco), nous avons bataillé constamment pour maintenir au maximum les écoles ouvertes. Nous avons aussi réagi après le premier confinement et tout au long des deux années de crise sanitaire.

D'abord, nous avons déterminé des essentiels, pour que les écoles se focalisent sur certaines priorités qui permettent la poursuite du parcours des élèves avec le moins de dégâts possible, durant les années bousculées par la crise sanitaire. Ensuite, nous avons bien mené les évaluations externes en 2021. Celles-ci nous permettent d'évaluer, de manière standardisée, le niveau des élèves à trois moments importants du parcours, à la sixième année de l'enseignement primaire, aux deuxième et sixième années de l'enseignement secondaire. L'étude du BFP ne reprend pas ces informations. De plus, une annonce est fautive dans cette étude: nous avons bien fait passer des épreuves normales en 2021. En effet, les tests de 2021 étaient ceux de 2020 que nous n'avons pas pu utiliser. Il n'y a pas de baisse de niveau dans les résultats des évaluations de 2021, qui se trouvent dans une fourchette habituelle de pourcentages. Je rappelle que nous avons mis 90 millions d'euros pour organiser de la remédiation et du soutien scolaire tout au long de la crise sanitaire.

Nous ne nous arrêterons pas là. Nous sommes bien conscients que cette crise a un impact sur le niveau de nos élèves et que cela n'aurait pas pu être autrement. Nous continuerons à mesurer leur niveau, comme cela sera le cas lors des épreuves externes certificatives ou non certificatives en 2022. Ce sont des outils de pilotage de notre système scolaire qui sont réalisés de manière sérieuse et fiable, sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour mesurer le niveau de nos élèves, mais aussi pour construire des pistes didactiques pour nos enseignants.

En parallèle, l'Université libre de Bruxelles (ULB) mène une étude, plus qualitative, sur les inégalités scolaires à la suite de la crise sanitaire. Elle se base sur des témoignages de directeurs, d'enseignants, de membres de centres PMS, d'élèves. Les responsables de l'étude en délivreront les résultats en décembre prochain. Ils constitueront une autre évaluation des effets de la crise sanitaire sur nos élèves.

Enfin, de manière structurelle, pour répondre aux retards et inégalités scolaires, nous instaurerons, dès le 29 août prochain, le nouveau tronc commun, en première et deuxième années de l'enseignement primaire. Nous établirons également son corollaire, l'accompagnement personnalisé, qui servira à dénouer les difficultés scolaires au début du parcours et au moment où elles se poseraient chez les élèves. Par ailleurs, nous mènerons le débat sur les évaluations externes certificatives, au fur et à mesure que le tronc commun entrera en vigueur. En effet, nous devons élaborer le nouveau certificat du tronc commun en 2028-2029.

(M. Rudy Demotte, président, reprend la présidence)

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, nous attendrons aussi le résultat de l'étude sur les inégalités scolaires de l'ULB, il sera intéressant de faire le point là-dessus prochainement. Nous vous encourageons à continuer la remé-

diation par les différents moyens envisagés dans le cadre du Pacte et donc, de l'application du tronc commun.

C'est un sujet qui a occupé notre esprit dès le début de la crise sanitaire lorsque nous avons dû changer les modèles d'enseignement: en effet, nous sommes passés à l'enseignement à distance et nous savions qu'il y aurait des effets négatifs sur le suivi scolaire, mais nous constatons qu'ici, il est monitoré, suivi et analysé. Je crois que nous devons continuer à porter une attention particulière là-dessus, mais aussi à la santé mentale, bien qu'à ce sujet, je crois que nous avons déjà fait du bon travail lors des auditions.

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Madame la Ministre, nous avons bien sûr toujours été conscients des difficultés d'apprentissage liées à la crise sanitaire, mais aussi des autres problèmes, notamment relatifs à la santé mentale. C'est la raison pour laquelle vous n'êtes pas restée inactive. Vous avez évoqué les référentiels et les remédiations. Par ailleurs, vous avez tenu bon pour que les écoles restent ouvertes. Tout le monde semble l'avoir oublié. Or cela a eu un effet sur les apprentissages et sur la santé mentale. Comme l'a dit le psychopédagogue Bruno Humbeeck, parler de génération sacrifiée est inaudible et idiot. Même pendant une guerre, la seule génération sacrifiée est celle qui n'en est pas revenue. Il me semble aujourd'hui essentiel d'adresser un message positif à la jeunesse. C'est le modèle de société que nous défendons! Nous ne sommes pas dans une perspective utilitariste des jeunes. Aujourd'hui, ils ont besoin de perspectives ambitieuses. Nous visons leur émancipation et nous vous remercions d'y mettre toute la conviction qui vous est habituelle.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Je partage vos doutes sur l'étude du BFP. La méconnaissance du contexte de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des épreuves qui ont eu lieu en 2020, ainsi que l'absence de prise de contact avec votre administration, sont difficilement explicables. La Fédération a aujourd'hui le courage d'instaurer les réformes structurelles du Pacte, malgré la crise et les difficultés qu'éprouve le monde enseignant. Je vous encourage à poursuivre sur cette voie. La Fédération garde également le cap, sans que cela soit nécessairement reconnu par les autres entités, par le niveau fédéral en l'occurrence. Je trouve cela surprenant. Enfin, l'objectif est de trouver un équilibre entre les formations et l'appui pour retrouver les apprentissages éventuellement perdus, et le bien-être des élèves, qui ont subi une crise, qui n'est pas quantifiable, mais qui a des conséquences sur leur vécu.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour l'ensemble des informations que vous avez communiqués. Nous plaçons, comme vous, pour une réelle ambition dans la maîtrise des apprentissages de base, au niveau du certificat d'études de base (CEB), du certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) ou du certificat

d'enseignement secondaire supérieur (CESS), mais aussi au niveau externe non certificatif.

Je tiens à souligner le rôle de ces évaluations en troisième et cinquième années de l'enseignement primaire ainsi qu'en quatrième année de l'enseignement secondaire. Les budgets d'organisation de ces évaluations non certificatives, mais indicatives, sont considérables et nous devons donc comprendre comment utiliser au mieux les résultats de ces évaluations. Vous avez apporté certaines indications à cet effet, mais nous sommes convaincus que ces résultats doivent être mieux exploités pour permettre un meilleur pilotage, non seulement du système dans son ensemble, mais aussi pour les enseignants individuellement.

8.13 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Deuxièmes sessions mises en péril par la réforme des rythmes scolaires»

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Le 30 mars, la majorité a voté la réforme des rythmes scolaires et sa mise en application dès la rentrée prochaine, malgré les nombreuses questions encore en suspens et les multiples problèmes non résolus. Les écoles tentent de s'approprier le texte et ont mis en exergue un premier problème, à savoir l'organisation des secondes sessions. Peu nombreuses sont les écoles qui les placent au mois de juin. En effet, dans leur majorité, les écoles les organisent soit à la toute fin des vacances d'été, soit le premier jour de rentrée scolaire. L'organisation des secondes sessions est figée dans le règlement des études, lequel ne peut pas être modifié en cours d'année.

Au vu du texte voté au mois de mars, certaines directions d'école ont demandé une dérogation à l'administration pour pouvoir changer en cours d'année leur règlement afin d'adapter ces secondes sessions. Cela leur a clairement été refusé. Madame la Ministre, êtes-vous au courant de ces demandes de dérogation? Quelles injonctions avez-vous données pour résoudre ce problème? Quelle est votre position quant à l'organisation de ces secondes sessions? Devraient-elles, selon vous, se dérouler à la fin du mois de juin, à la fin des vacances d'été ou au premier jour de la rentrée scolaire? Enfin, j'ai lu dans *«La Libre»* de cette semaine que ces secondes sessions sont en péril en raison de la réforme des rythmes scolaires?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Tout d'abord, pour que ce soit clair pour tout le monde, le pouvoir régulateur n'est pas compétent pour valider ou invalider les règlements des études. Ceux-ci dépendent directement des pouvoirs organisateurs ou de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Or, comme vous le disiez très justement, Madame la Députée, l'organisation des secondes sessions est encadrée par les règlements des études des écoles.

Les questions que vous avez évoquées ont fait l'objet de discussions avec les acteurs concernés dès le mois de septembre 2021 et ont été confirmées dès la première lecture du décret par le gouvernement.

Il est tout à fait inexact de dire que la réforme des rythmes scolaires empêche la tenue d'une deuxième session. En réalité, les écoles disposent toujours d'un quota de jours au cours desquels elles peuvent suspendre l'organisation des cours pour tenir des évaluations. Elles peuvent mobiliser ces jours à n'importe quel moment de l'année, pour autant que cela se passe pendant la période scolaire. Par conséquent, demain comme aujourd'hui, nous pouvons tout à fait imaginer la tenue d'une deuxième session dans les premiers jours de l'année.

Par ailleurs, l'avis n° 3 du Groupe central prévoit que une réflexion sur la réforme des évaluations, et ce, pour mieux articuler les évaluations formatives au diagnostic et les évaluations sommatives tout au long de l'année, dans l'intérêt des élèves. C'est un chantier que nous n'avons pas encore entamé, mais nous constatons que les mentalités évoluent fortement dans l'ensemble des réseaux d'enseignement à ce sujet.

Mme Mathilde Vadorpe (Les Engagés). – Certaines directions ont contacté l'administration pour demander si le règlement général des études peut évoluer en cours d'année, comme ce fut le cas en mai 2020 lors de la crise de la Covid-19. À cette époque, une de vos circulaires, Madame la Ministre, prévoyait en effet clairement que le règlement des études était suspendu en partie. La nouvelle demande a été faite exceptionnellement puisque le vote du texte sur les rythmes scolaires avait eu lieu le 30 mars et, par conséquent, le règlement ne pouvait plus être changé.

Ce sera encore exactement le cas l'année prochaine: en raison de la surcharge de travail et des directions qui veulent consulter leurs enseignants en vue de modifier le règlement des études, le délai est trop court pour changer ce dernier avant la prochaine année scolaire prochaine. Ce sera, par conséquent, une deuxième année mise en péril en ce qui concerne ces secondes sessions. Vos réponses me semblent légères: vous n'indiquez pas de position claire concernant l'organisation des deuxièmes sessions qui ont pourtant un réel impact, notamment sur l'organisation et le nombre de jours blancs.

8.14 Question de Mme Alice Bernard à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Réponse de la ministre de l'Éducation sur le plafonnement des coûts des voyages scolaires»

Mme Alice Bernard (PTB). – Un coût de 2 000 euros pour partir à New York en rhétorique, 900 euros pour partir en classes de neige en sixième année primaire! Certains voyages scolaires coûtent très cher et beaucoup de familles ne sont pas en mesure de les payer. Sans parler de cette école qui propose une semaine en Écosse pour les élèves qui ont les moyens et, pour ceux qui ne les ont pas, ce sera une semaine de bénévolat aux Restos du Cœur!

Madame la Ministre, avec le coût de la vie qui explose, le groupe PTB vous interroge souvent sur les frais liés à l'école, tout simplement parce que les familles n'en peuvent plus.

Les parents, les associations de parents, la Ligue des familles et le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) vous le demandent: il faut fixer un plafond pour les voyages scolaires. Vous avez expliqué ce matin le calendrier de travail que vous allez suivre pour déterminer ce plafond à l'horizon 2023. Cependant, l'engagement du gouvernement de la Communauté française de plafonner les coûts des voyages scolaires date de 2018!

En attendant, ce sont les familles qui subissent les conséquences de ce retard. Il est donc urgent d'agir! Ne rien faire, c'est renforcer les inégalités! C'est obliger les familles à faire des choix difficiles pour que les enfants n'aient pas honte de leurs parents! C'est aussi placer les enfants dans des relations compliquées avec l'école et leurs copains de classe! Madame la Ministre, quels sont les obstacles concrets à la mise en place de plafonds dans les cycles primaire et secondaire?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame Bernard, vous m'interrogez environ tous les quinze jours sur la gratuité scolaire. Je ne peux donc que répondre la même chose à chaque fois: l'ambition politique du gouvernement en la matière n'a pas changé.

J'ai développé longuement, vers la fin du mois d'avril, le travail que nous menons: nous sommes en train de travailler sur l'élaboration de plafonds pour l'enseignement primaire. Nous sommes au début du mois de juin et le travail n'est pas terminé. En effet, comme je vous l'ai déjà expliqué à plusieurs reprises, nous ne nous sommes pas tourné les pouces pour avancer sur la gratuité. La gratuité et les plafonnements pour les sorties scolaires et les séjours avec nuitée sont pleinement garantis dans l'enseignement maternel. Par conséquent, nous bénéficions des retours d'expérience de ce niveau d'enseignement, où cela n'a pas toujours été facile à mettre en application. Nous cherchons donc à tirer des enseignements de cette expérience, afin de définir des plafonds équilibrés pour l'enseignement primaire. Cela demande donc d'analyser les pratiques des écoles. Ce jeu d'équilibriste n'est pas évident. En effet, l'organisation des voyages en primaire est différente et il faut tenir compte des réalités de chacun. Nous nous appuyons sur les données collectées par la Ligue des familles, par les inspecteurs et par les vérificateurs comptables, afin de mener à bien ce travail. Le travail est donc bien en cours. Je ne peux que vous le répéter.

Par ailleurs, je rappelle l'engagement formulé dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) visant à poursuivre le travail relatif à la gratuité des fournitures. C'est donc un tout! Comme je vous l'ai expliqué à plusieurs reprises, pour poursuivre le travail dans l'enseignement primaire, il faut que nous dégagions au gouvernement un budget. En effet, imposer la gratuité dans le primaire sans prévoir de budget, c'est plonger les écoles dans des difficultés parfois in-

surmontables, comme cela a été le cas dans l'enseignement maternel. Nous avançons à la force de notre volonté, mais il faut aussi laisser le temps au travail de se réaliser.

Mme Alice Bernard (PTB). – J'entends bien que le travail pour parvenir à la gratuité comporte de nombreux aspects et prend du temps. Néanmoins, je parle ici de l'engagement pris par le gouvernement de fixer des plafonds pour les voyages scolaires. Cette mesure ne coûte rien et ne nécessite donc aucun budget.

En Flandre, le plafond est fixé à 400 euros pour les voyages scolaires organisés durant les six années de l'enseignement primaire. Pourquoi ne pas faire de même pour les écoles primaires de la Communauté française? Il suffit d'inscrire ce chiffre dans un arrêté ou une circulaire. Il est également possible de prendre exemple sur les écoles qui pratiquent déjà des prix acceptables. C'est tout à fait faisable! Pourtant, vous ne le faites pas, Madame la Ministre!

8.15 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Vers une fusion des réseaux officiels?»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Le Conseil de l'enseignement des communes et des provinces (CECP) vient de relancer le débat sur l'architecture de notre enseignement et les réseaux qui la composent. Chaque formation politique de ce Parlement était d'ailleurs invitée à envoyer un représentant au Centre d'action laïque (CAL) pour participer à ce débat qui s'est tenu hier. Le CECP propose la création d'une coupole qui surplomberait l'ensemble de l'enseignement officiel. Il plaide également pour des collaborations plus étendues avec l'enseignement libre.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit le renforcement de la mobilité interréseaux, mais aussi l'encouragement aux collaborations et au prêt de matériel et d'infrastructures entre les écoles des différents réseaux. Dès lors, Madame la Ministre, quelles réflexions sont menées pour respecter les engagements de la DPC? Avez-vous déjà songé, que ce soit au sein du gouvernement ou de votre cabinet, à un éventuel rapprochement ou même à une fusion des réseaux officiels?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – La fusion des réseaux ou la constitution d'une coupole ne fait pas partie de la feuille de route du gouvernement, ce qui ne nous empêche pas de participer aux réflexions à ce sujet. Pour ma part, j'ai toujours été favorable au renforcement des synergies entre les réseaux, en particulier entre les réseaux officiels dans un premier temps. L'implémentation du tronc commun dans l'enseignement primaire constitue d'ailleurs une bonne occasion de procéder à de tels rapprochements. Il y a aussi des volontés, çà et là, d'organiser des écoles du tronc commun. Dans ce cadre, nous tentons de favoriser les collaborations.

Je travaille actuellement à l'identification des obstacles statutaires, organisationnels, réglementaires ou légaux qui gêneraient ces processus, qu'il s'agisse de créer des écoles du tronc commun ou d'établir des partenariats pédagogiques. C'est un dossier concret sur lequel nous pouvons vraiment progresser de manière significative. Une note d'orientation est en cours d'élaboration; nous aurons certainement l'occasion d'en reparler prochainement.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Je prends acte de l'élaboration d'une note d'orientation et ne manquerai pas de revenir sur le sujet. À l'heure actuelle, la priorité réside dans l'application des réformes pour améliorer la qualité de notre enseignement. Cependant, cela n'empêche pas de mener parallèlement un débat plus institutionnel comme celui relancé par le CAL et le CECP. Une simplification permet de gagner en efficacité et en cohérence et de faire des économies là où c'est possible en mutualisant les ressources.

Le groupe MR est favorable aux rapprochements, voire, à terme, à une fusion des fédérations de pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel subventionné que sont le CECP et le Conseil des pouvoirs organisateurs et de l'enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS). Un rapprochement avec Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) pourrait ensuite être envisagé. En revanche, il est crucial de laisser aux parents la liberté de choix qui leur est garantie par la Constitution. La liberté pédagogique des écoles est également essentielle, car l'existence de plusieurs projets pédagogiques différents est une richesse. Il convient donc de préserver l'enseignement libre en marge d'un réseau officiel. Bien entendu, les collaborations entre ces réseaux doivent être renforcées, de même que les synergies au sein de l'enseignement officiel. C'est un résultat auquel il est possible de parvenir rapidement.

9 Prise en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à établir des plafonds pour les voyages scolaires, déposée par M. Kerckhofs et consorts (doc. 402 (2021-2022) n° 1). Je vous propose d'envoyer cette proposition de résolution en commission de l'Éducation. (*Assentiment*)

10 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération modifiant l'accord de coopération-cadre du 27 février 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la concertation intra-francophone en matière de santé et d'aide aux personnes et aux principes communs applicables en ces matières (doc. 387 (2021-2022) n^{os} 1 et 2)

10.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

M. Bellot, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Laruelle.

Mme Sabine Laruelle (MR). – Je salue le travail d'évaluation réalisé dans le cadre de ce projet de décret. La simplification qui en découlera rendra le système plus efficace. Nous soutiendrons évidemment ce texte.

M. le président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Une réforme de l'organe de concertation intra-francophone en matière de santé et d'aide aux personnes s'impose en effet. Cet organe n'a jamais réellement pris corps et ne s'est jamais réuni en pré-sentiel. Il manque donc partiellement son objectif qui consiste à alimenter les travaux du gouvernement sur l'expertise et les réalités des secteurs.

Néanmoins, la modification du texte telle qu'opérée risque de vider l'organe de toute substance. Le groupe Les Engagés veillera à ce que les modifications adoptées ne renforcent pas l'inertie de la concertation intra-francophone; au contraire, elles la rendent plus effective. Une réflexion plus fondamentale et transversale sur la concertation à mener avec les secteurs de la santé et de l'aide aux personnes nous semble nécessaire. C'est pourquoi nous nous abstiendrons lors du vote.

M. le président. – La parole est à Mme Lekane.

Mme Laure Lekane (PTB). – Nous soutiendrons ce texte, car il vise à améliorer la communication entre les différentes entités. La crise de la Covid-19 a justement démontré l'importance d'une bonne communication. C'est l'enseignement qu'il faut tirer de cette crise sanitaire.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

10.2 Examen et vote de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article unique est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

11 Proposition de décret modifiant l'article 80 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, et visant la mise en place de deux semaines supplémentaires de suspension des activités d'apprentissage, déposée par Mmes Greoli, Vandorpe et Goffinet et MM. Collin et Kompany (doc. 381 (2021-2022) n^{os} 1 et 2)

11.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de décret.

La discussion générale est ouverte.

Mme Nikolic, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – À de nombreuses reprises, nous avons précisé que si, sur le fond, la réforme des rythmes scolaires poursuivait un objectif louable, elle avait des effets non négligeables dans l'organisation des familles et sur la société. Nous sommes donc étonnés que les autres ministres concernés par les conséquences de cette réforme n'aient pas avancé concomitamment des propositions permettant de régler une partie de ces difficultés. Seule Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, est présente aujourd'hui pour le gouvernement. Mme Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, et Mme Linard, ministre de l'Enfance, auraient aussi dû prendre leurs responsabilités à temps puisque l'urgence de ce texte était non négociable au sein de votre majorité.

S'il y a bien des rythmes qui ne sont pas synchronisés, il s'agit bien de ceux des réformes des différents ministres de ce gouvernement: la ministre Désir n'a pas caché sa volonté d'avancer sur cette réforme; les réflexions connexes n'ont toutefois pas été anticipées pour les secteurs concernés. Ce n'est pas faute d'avoir été alertée par ces secteurs ou par des parlementaires.

Un certain nombre des obstacles liés à cette réforme sont liés aux compétences de la ministre Glatigny. À ce jour, cette dernière s'est contentée d'adresser une circulaire aux acteurs de l'enseignement supérieur les informant que, l'année prochaine, le calendrier académique ne serait pas modifié en attendant que

l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) aboutisse à une proposition de réforme. Elle leur indiquait aussi qu'elle était résolue à ne pas charger les semaines qui sont des congés dans l'enseignement obligatoire. Cela veut à la fois tout et rien dire.

La disjonction des calendriers entre les niveaux secondaire et supérieur n'est toutefois pas sans conséquence pour d'autres secteurs, en particulier pour celui de la jeunesse. La ministre Glatigny n'ignore sans doute pas les répercussions majeures sur le secteur, mais elle n'a malheureusement pas pris les dispositions transitoires nécessaires dans l'attente d'une réforme des rythmes académiques. Or, cette disjonction entre les deux niveaux d'enseignement ne permet plus aux étudiants qui sont animateurs d'encadrer différentes activités de jeunesse, des mouvements de jeunesse ou de l'accueil extra-scolaire. Ces secteurs devront engager des professionnels, ce qui aura un surcoût non négligeable pour les familles.

Par ailleurs, la concomitance des vacances entre les enseignements fondamental, secondaire et supérieur permettait jusqu'ici à tous les organismes de formation au sein du secteur de dispenser des formations à l'ensemble des animateurs et des futurs animateurs. Désormais, ces formations seront nécessairement dédoublées: elles se tiendront, pour les jeunes entre 16 et 18 ans, pendant leurs vacances de printemps; puis il faudra les réorganiser pour les étudiants du supérieur, et donc mobiliser deux fois des frais de formation à charge des mouvements de jeunesse. Cela signifie mobiliser deux fois les formateurs, des moyens financiers et des espaces de formation. Et ce n'est pas marginal, bien au contraire. Cela concerne environ 20 000 animateurs qui sont souvent étudiants dans le supérieur. Ce sont donc environ 300 heures de formation qu'il faudra recaser durant les week-ends ou les vacances de printemps du supérieur. Cela aura des conséquences à la fois sur la formation des jeunes et sur l'encadrement des 126 777 membres de mouvements de jeunesse.

Je serai claire. Nous ne prétendons pas que notre proposition de décret puisse résoudre tous les problèmes. Nous savons qu'un groupe de travail à l'ARES étudie la question et qu'une réforme de l'année académique est envisagée pour 2023-2024. Mais il y a une période intermédiaire d'ici à cette éventuelle réforme. Notre proposition de décret discuté à nouveau ce jour a pour objectif de limiter les conséquences négatives de la réforme. Il s'agit de permettre aux bénévoles inscrits dans un cursus d'enseignement supérieur de participer aux différentes activités qu'ils encadrent. Dès lors, nous avons proposé d'adapter le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»), en modifiant l'article 80 dans lequel sont définies les journées de suspension d'activités d'apprentissage dans les établissements d'enseignement supérieur. Notre intention est de suspendre deux semaines de cours durant les congés prévus par le nouveau calendrier scolaire, soit une semaine lors des congés de Toussaint et une

autre durant les congés de Carnaval. Il s'agit de permettre aux bénévoles dans le secteur de la jeunesse de poursuivre, d'une part, leur formation dans le cadre de leur brevet d'animateur et, d'autre part, de continuer leur engagement auprès des associations de jeunesse ou de l'accueil extrascolaire. Ils sont des acteurs essentiels de la prise en charge des plus jeunes au sein de notre collectivité.

Dès lors, la proposition déposée par Les Engagés permettrait de passer l'année prochaine sans prendre un retard important, à la fois dans le secteur de la jeunesse et dans le secteur de l'accueil extrascolaire, mais aussi dans les dynamiques qui sous-tendent toutes ces actions, c'est-à-dire les dynamiques citoyennes. Nous proposons une solution après avoir consulté le secteur. Plusieurs recteurs et établissements sont ouverts au dialogue et soutiennent notre démarche qui se veut rassurante, avec des balises. Dans la presse, la Fédération des étudiants francophones (FEF) a par ailleurs estimé notre proposition intéressante.

Contrairement à certains propos tenus en réunion de commission, notre proposition de décret ne fait pas perdre deux semaines d'apprentissage aux étudiants. Il serait injuste de dire que cette proposition est laxiste sur ce point. Nous souhaitons que ces deux semaines ne soient pas «vides», mais que soient proposées aux étudiants des formations encadrées par des animateurs ou de la remédiation et de l'accompagnement. En 2022-2023, ces deux semaines de suspension de cours comprendront les congés légaux du 1^{er} novembre et du Mardi gras. Il existera donc la possibilité de suspendre, non pas deux semaines entières de cours, mais des semaines déjà entrecoupées de jours de congé. Cela permettrait aux jeunes de s'impliquer dans les mouvements de jeunesse et des activités extrascolaires. Dans les faits, ces deux semaines de suspension de cours pourraient aussi être consacrées à de la remédiation, et s'inscrire ainsi dans votre volonté d'intensifier les dispositifs d'aide à la réussite.

Enfin, l'ARES creuse la piste d'une rentrée académique anticipée au 1^{er} septembre, voire à la fin du mois d'août. Si vous aviez anticipé les difficultés pour l'année à venir, vous auriez pu faire cette proposition. Ce changement aurait permis de tester la proposition de l'ARES et d'évaluer les besoins de cette année de transition ainsi que la charge de travail.

Certes, notre proposition ne résout pas tout, mais elle permet au moins, pour l'année prochaine, à l'ensemble du secteur de la jeunesse, particulièrement aux mouvements de jeunesse, de ne pas perdre une année dans l'attente des résultats de la concertation de l'ARES et d'une réforme de l'organisation des blocs dans l'enseignement supérieur, avec une anticipation de la rentrée au 1^{er} septembre. Par ailleurs, elle permettrait aussi aux familles de trouver des animations de qualité pendant les congés d'automne et de détente.

En résumé, la réflexion sur les rythmes académiques est intervenue trop tardivement pour vos secteurs. Nous pouvons soutenir une réforme de

l'enseignement supérieur, et soutenons bien sûr le travail de l'ARES. Mais pour le moment, aucune modification n'est prévue pour l'année 2022-2023.

L'enseignement supérieur pédagogique, avec ses actions du 30 mai dernier, et le secteur de la jeunesse, qui a mené une réflexion sur le sujet, demandent des solutions pour l'année prochaine. Dès lors, nous proposons une solution transitoire pour les secteurs impactés, en laissant par ailleurs à l'ARES et à son groupe de travail le soin de réfléchir en profondeur au calendrier académique. Cependant, le travail mené par l'ARES ne justifie aucunement de laisser les secteurs impactés l'année prochaine sans solutions.

Vous me répondrez certainement avoir débloqué un budget, notamment pour organiser les camps. Mais à quoi sert-il de donner de l'argent, si on ne dispose pas d'animateurs correctement formés pour accompagner les jeunes? Quant à la formation et à l'encadrement, Madame la Ministre, vous faites savoir aux secteurs de la jeunesse et du sport qu'ils disposeront de nouveaux budgets, mais pas d'animateurs. Et dès lors, comment organiser les camps, les séjours et les plaines? Avec de l'argent, soit, mais sans animateurs! Vous ne résolvez ainsi que la moitié du problème.

Nous regrettons donc que le secteur de la jeunesse et de l'accueil extrascolaire n'ait pas été au centre des préoccupations de la ministre Glatigny dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Notre proposition de décret est une solution qui aurait permis d'atteindre l'année prochaine en aidant les secteurs de la jeunesse. Ces deux semaines auraient aussi permis d'intensifier les remédiations et de favoriser ainsi l'aide à la réussite, surtout en première année où le taux d'échec est considérable. Nous estimons que cette proposition transitoire aurait laissé du temps pour trouver des solutions et mener une réflexion de fond. Nous déplorons dès lors qu'elle ait été rejetée en bloc lors de la dernière réunion de commission.

M. le président. – La parole est à Mme Kapompole.

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Comme Les Engagés, nous reconnaissons évidemment l'importance des différents types d'associations relatives à la jeunesse. Celles-ci sont d'autant plus importantes que les jeunes se sont sentis isolés durant cette bien trop longue crise sanitaire. Certains éprouvent encore ce sentiment d'isolement aujourd'hui et nombre d'entre eux en gardent des séquelles. Les moments de décompression sont indispensables pour notre jeunesse.

Dès le début du processus d'élaboration du texte sur les nouveaux rythmes scolaires, le gouvernement a consulté les acteurs concernés par cette réforme. Nous sommes conscients des difficultés que pose ce nouveau calendrier pour les familles. Nous sommes d'ailleurs persuadés de la nécessité d'avancer encore dans la réflexion sur les rythmes académiques. L'ARES procède actuellement à un tel travail afin d'évaluer une potentielle révision des rythmes.

Si une telle réforme a lieu, elle devra être soumise à concertation et prendre en compte les besoins des acteurs. J'insiste aussi sur le bien-être des jeunes et des étudiants, la lutte contre la précarité étudiante et, bien sûr, la réussite des étudiants. Une modification temporaire par voie de décret telle que celle que vous proposez me semble inadéquate, Madame Vandorpe. Nous voulons d'abord obtenir les résultats des réflexions en cours. Dès que nous aurons ces résultats, le monde politique devra prendre la main pour proposer une réforme qui agrée les établissements d'enseignement supérieur et les étudiants. Dans ce cadre-là, le secteur de la jeunesse sera pris en compte dans la réflexion.

M. le président. – La parole est à Mme Sobry.

Mme Rachel Sobry (MR). – Je tiens d'abord à faire remarquer que la ministre Glatigny est bien présente en séance plénière pour participer à la discussion, comme elle l'a été lors des réunions de commission où elle a pris le temps de répondre à toutes les craintes du groupe Les Engagés. Je salue donc sa patience. En effet, malgré les réponses qu'elle a apportées, elle entend une nouvelle fois le même discours.

Comme Mme Kapompole vient de le dire, nous sommes tous conscients du fait que la réforme des rythmes scolaires aura des conséquences sur l'enseignement supérieur, les organisations de jeunesse et les organisations sportives. Cependant, après avoir entendu les explications de Mme Greoli lors d'une réunion de commission et celles fournies aujourd'hui par Mme Vandorpe à propos de la proposition de décret, je rappellerai quelques éléments factuels. Premièrement, l'ARES a déjà annoncé que l'enseignement supérieur ne s'alignera pas sur les nouveaux rythmes scolaires pour l'année académique 2022-2023. De plus, l'enseignement supérieur a toujours fonctionné selon son propre rythme, qui ne correspond pas à celui de l'enseignement obligatoire. La rentrée a lieu à la mi-septembre et il n'y a ni congé de carnaval ni vacances à la Toussaint. En outre, un blocus est organisé à Noël et une semaine blanche a lieu en janvier, juste après les examens.

Il est aussi important de souligner que les établissements d'enseignement supérieur ont été consultés, au travers de l'ARES, sur les conséquences de la réforme des rythmes scolaires. Ils ont fait part de leur volonté de ne pas s'aligner sur le calendrier de l'enseignement obligatoire. La ministre Glatigny leur a aussi demandé au tout début du lancement de cette réforme de mener une réflexion à long terme sur le calendrier académique dans l'enseignement supérieur. Un groupe de travail a été instauré au sein de l'ARES. Il sera chargé d'évaluer l'opportunité de réviser le calendrier académique. Laissons à ce groupe de travail le temps de mener cette réflexion avant d'envisager unilatéralement une modification. Si nous voulons prendre des mesures efficaces, le meilleur moyen est de tenir compte de l'avis des acteurs de terrain. Il a fallu 30 ans pour parvenir à modifier correctement les rythmes scolaires dans l'enseignement obliga-

toire. S'il est évident que personne ne souhaite que cela prenne autant de temps pour l'enseignement supérieur, il est toutefois logique de mener une réflexion de fond et de ne pas se précipiter.

S'agissant des mouvements de jeunesse, nous comprenons la volonté des auteurs, qui souhaitent aider les secteurs de la jeunesse et du sport à la suite de la réforme des rythmes scolaires. Même si ce changement de rythme est bénéfique pour l'enfant, il aura des conséquences et des répercussions importantes en matière de prise en charge lors des congés scolaires. Or, les bénévoles qui font vivre ces organisations pendant les congés scolaires sont bien souvent des étudiants de l'enseignement supérieur. Il est normal qu'ils puissent être formés de manière adéquate en passant un brevet d'animateur. Ces formations se déroulaient précédemment pendant les vacances de Pâques, mais cela ne sera plus possible en raison du décalage entre les deux rythmes. Il faudra trouver de nouvelles solutions pour ces quelque 20 000 jeunes, qui participent aux mouvements de jeunesse et qui sont étudiants dans l'enseignement supérieur, en organisant lesdites formations à d'autres moments comme le week-end ou en soirée. Cela peut sembler difficile et demande de faire preuve d'imagination, mais ce n'est pas impossible.

Un autre point que je voudrais souligner est le fait qu'imposer aux établissements ces deux semaines de suspension d'activités reviendrait à interférer avec le principe d'autonomie cher au groupe MR, d'autant plus que les établissements d'enseignement supérieur disposent d'une capacité de fixer certaines dates de congé pour les membres du personnel. Ces dates peuvent dès lors correspondre, du moins partiellement, aux nouveaux congés de l'enseignement obligatoire.

Enfin, j'ai bien entendu les propos du groupe Les Engagés, qui a tenté de faire passer son idée de la remédiation, mais il faut appeler un chat un chat. Imposer cette suspension d'activités reviendrait à priver l'étudiant de deux semaines de cours. Sachant que les professeurs se plaignent de ne pas avoir suffisamment de temps pour voir tout leur programme en profondeur, cette proposition est-elle bien raisonnable?

Personnellement j'en doute, d'autant que la ministre, consciente des difficultés engendrées par la modification des rythmes scolaires, a, dès le début du lancement de la réforme, demandé aux établissements supérieurs de ne pas organiser d'activités évaluatrices pour la suite du cursus ou impliquant une présence obligatoire pendant le congé de Carnaval. Si Mme Vandorpe considère que cela ne veut rien dire, cette interprétation lui appartient. Cependant, dire que le gouvernement ignore ou balaie les effets de la réforme des rythmes scolaires, que sa main droite ignore ce que fait sa main gauche ou que la ministre Glatigny n'a pas pris ses responsabilités à temps, ce n'est pas vrai! La ministre a demandé aux établissements d'enseignement supérieur de faire preuve de souplesse. Cette

souplesse permettra dès lors aux étudiants de se former pour devenir moniteurs de mouvements de jeunesse ou moniteur sportif lors de cette année académique.

Pour toutes ces raisons, le groupe MR ne soutiendra pas la proposition du groupe Les Engagés. Si ce dernier affirme que sa proposition ne résout pas tout, mon parti va plus loin en affirmant qu'elle ne résout rien.

M. le président. – La parole est à Mme Vandevoorde.

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Mon groupe et moi-même avons critiqué la ministre Désir dès le début parce qu'elle fonçait tête baissée avec sa réforme des rythmes scolaires, presque seule, sans concertation avec les acteurs sur lesquels cette réforme allait avoir un impact direct.

Ces nombreux acteurs ne cessent de se faire entendre depuis l'adoption de la réforme des rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire. Parmi eux, nous avons déjà mis en avant la Communauté flamande et la Communauté germanophone. En adoptant uniquement la réforme du côté francophone, mais pas dans les autres parties du pays, la ministre Désir a créé une situation intenable pour toutes les familles dont le quotidien dépend de plusieurs Communautés, que ce soit à travers la profession des parents ou la scolarité et les activités parascolaires des enfants. Face à toutes ces familles qui mettent des choses en place pour développer le bilinguisme de leurs enfants, elle organise la désunion. C'est incompréhensible. Nous ne pouvons pas soutenir cette approche et nous l'avons déjà répété à plusieurs reprises au sein de notre Parlement.

Ce n'est toutefois pas le seul problème. De nombreux acteurs nous interpellent désormais pour nous faire part des difficultés auxquelles ils sont désormais confrontés. Le problème est que la réforme a été adoptée uniquement dans l'enseignement obligatoire. Le milieu sportif, le secteur de la jeunesse, le monde associatif, le secteur extra-scolaire avaient tous besoin d'être impliqués dès le départ dans le processus. Ils avaient aussi besoin de plus de temps pour s'adapter, mais le gouvernement a refusé.

Aujourd'hui, c'est au tour des acteurs de l'enseignement supérieur de s'exprimer. En commission, le PS, le MR et Ecolo ont rejeté la proposition de décret que nous examinons aujourd'hui au prétexte qu'il faut du temps pour mener une réforme complète. En attendant, ils ne font donc rien. Tant pis pour le capharnaüm que cela va créer lors de l'année scolaire à venir! En agissant de la sorte, la majorité est complètement sourde aux demandes des secteurs concernés, qui doivent assumer les conséquences de vos réformes sur le terrain. À titre d'exemple, une pétition signée par plus de 1 000 personnes souligne que la désynchronisation des calendriers de l'enseignement supérieur et de l'enseignement obligatoire risque de mener à une diminution de la qualité de la formation des enseignants.

Nous avons également été interpellés par un collectif de pédagogues et de hautes écoles pédagogiques. Ils dénoncent les impacts de cette situation. Je voudrais citer ici quelques-unes de leurs interrogations. «Comment pourrions-nous organiser les stages des étudiants quand, au total, nous allons perdre six semaines de synchronicité avec l'enseignement obligatoire et qu'organiser des stages pour tous les étudiants est déjà, en l'état actuel, une gageure? Pourtant, c'est là qu'ils apprennent le cœur du métier». «Comment les jeunes, qui sont généralement de grands pourvoyeurs d'animateurs en tous genres pour la jeunesse et qui doivent souvent travailler pour financer leurs études, pourront-ils encore animer des stages durant les semaines où les calendriers ne s'aligneront plus?». «Comment pourrions-nous faire face aux difficultés de recrutement auxquelles nous sommes déjà confrontés si la difficulté d'allier vie professionnelle et vie familiale devient une véritable gageure? Notre pouvoir d'achat sera significativement touché si nous devons payer quatre semaines de stage supplémentaires pour chacun de nos enfants chaque année.»

Comme si nous n'avions pas déjà suffisamment de difficultés à former de futurs enseignants et garder de jeunes professeurs dans l'enseignement, vous compliquez encore, Madame la Ministre, leurs conditions de formation. C'est pourquoi leur demande est claire: «Que Madame la Ministre Glatigny permette aux hautes écoles d'organiser l'alignement des congés de printemps dès l'année scolaire 2022-2023 sur ceux de l'enseignement obligatoire.»

Aujourd'hui, je trouve assez gonflé de défendre qu'il faut une solution pérenne et qui a fait l'objet de discussions avec tous les acteurs alors qu'il aurait été possible d'anticiper. J'entends «Nous ne devons pas nous précipiter» quand il aurait peut-être fallu ne pas se précipiter pour lancer cette réforme dans l'enseignement obligatoire sans prendre en compte les impacts que ce dispositif va avoir dans tous les autres secteurs. Il va de soi qu'une réforme des rythmes scolaires dans l'enseignement supérieur doit être envisagée avec l'ensemble des opérateurs concernés, mais refuser un léger aménagement comme celui qui est proposé en l'occurrence se révèle en décalage complet avec la réalité de très nombreux opérateurs de l'associatif et du sport dans l'enseignement, en attendant que vous fassiez correctement votre boulot de proposer une solution pérenne. C'est la raison pour laquelle le PTB soutiendra la présente proposition de résolution,

M. le président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Je ne réagirai pas à toutes les exagérations que je viens d'entendre. Je rappellerai plutôt à quel point la réforme des rythmes scolaires est fondamentale pour le bien-être des enfants. Elle est aussi historique, parce qu'elle était attendue depuis longtemps. On en parle depuis trente ans! Il est donc très exagéré de dire que le gouvernement s'est précipité pour la mettre en œuvre. Il a mis l'intérêt de l'enfant au centre des préoccupations, au

centre du débat. Je me réjouis que la Fédération Wallonie-Bruxelles avance enfin dans la réforme des rythmes scolaires, n'en déplaise à certains conservateurs.

La réforme aura de grandes conséquences sur l'ensemble de la société, dont l'enseignement supérieur. Dès lors, il faut profiter de cette opportunité pour revoir en profondeur le calendrier académique, pas uniquement les périodes des congés de Toussaint et de Carnaval. Une réforme ambitieuse, qui ne serait pas calquée simplement sur celle des rythmes scolaires, est nécessaire. Comme Mme Sobry l'a très justement souligné, aujourd'hui déjà, le calendrier académique ne coïncide pas avec le calendrier scolaire. Par ailleurs, la réforme ambitieuse du calendrier académique devra aussi intégrer une réflexion sur les modalités d'évaluation. Cette dernière doit être plus continue et plus formative.

Nous devons donc mener une réflexion globale et fondamentale, guidée par l'intérêt des étudiants, des professeurs, des assistants et des chercheurs. Aujourd'hui, notre système n'est pas tenable. Il épuise tous les acteurs de l'enseignement supérieur, pousse à l'échec et renforce la précarité. En effet, sur l'ensemble de l'année académique, quatre à six mois sont consacrés uniquement aux examens ou à la préparation de ces derniers. De nombreux étudiants n'ont que trois semaines sur les cinquante-deux que compte une année pour réellement se reposer ou se consacrer à autre chose qu'à leurs études. C'est une formule unique au monde!

Il en va de même pour les professeurs, les assistants et les chercheurs, qui n'ont que très peu de temps pour se consacrer exclusivement à leurs recherches, en raison de leurs tâches pédagogiques. Comme d'autres l'ont brillamment expliqué, notamment dans une récente carte blanche, réformer en profondeur le calendrier académique constitue le meilleur moyen de lutter contre l'échec et la précarité étudiante, sans déboursier un seul euro. Donnons-nous les moyens de réussir cette réforme en profondeur.

Les acteurs du secteur se sont enfin saisis de la question. Ils travaillent sur une réforme globale qui devrait aboutir d'ici 2023. L'ARES a créé un groupe de travail qui doit appréhender la problématique dans sa globalité. Laissons-le travailler, comme il le demande, sans interférer et sans lui imposer une méthode ou un agenda. Les membres de ce groupe de travail ont eux-mêmes décidé de ne pas avancer dès l'année prochaine. Respectons leur volonté.

Cette réforme est trop importante pour l'imposer d'en haut, sans une vraie concertation. Or, la seule concertation valable est celle qui est menée au sein de l'ARES. Les membres du parti des Engagés sont toujours les premiers à respecter les recommandations de l'ARES et à se référer à ses décisions. Or, dans ce dossier, ils ne semblent pas tenir compte des décisions de l'ARES. J'invite les membres du parti des Engagés à faire preuve de cohérence. Ne prenons pas de mesure ponctuelle qui ne résoudrait absolument rien sur le plan structurel.

En revanche, nous devons évidemment tenir compte des conséquences de la réforme sur les secteurs concernés, à savoir la jeunesse et le sport. Nous avons relayé à plusieurs reprises leurs préoccupations. Aujourd'hui, ces secteurs sont associés aux réflexions en cours au sein du groupe de travail de l'ARES. La ministre nous l'a encore confirmé en commission.

Pour l'année académique prochaine, des mesures de souplesse sont prévues, fort heureusement, et des moyens ont été débloqués. Il a été demandé aux établissements de faire preuve de souplesse et de ne pas organiser de cours obligatoires durant les périodes les plus sensibles. L'année prochaine sera une année de transition avant une réforme plus profonde. Il est fondamental d'aboutir à une refonte réfléchie des rythmes académiques, qui, à mon sens, vaudra toutes les réformes du décret «Paysage».

M. le président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Nous en revenons au problème de base, qui est celui de la concertation avec l'ensemble des secteurs. Il est dommage que le processus de concertation organisé pour l'enseignement supérieur soit absent pour les autres secteurs concernés par la réforme, ce qui entraîne un manque de coordination.

La preuve de cette coordination défaillante, c'est que l'enseignement de promotion sociale n'a été intégré au texte sur les rythmes scolaires qu'en cours de route plutôt que dès le début. Si nous avions réfléchi à la concertation et à la coordination, nous aurions peut-être voté la réforme des rythmes scolaires avec une entrée en vigueur pour l'année académique 2023-2024 et non 2022-2023. Ce faisant, nous aurions évité les conséquences néfastes que nous connaissons aujourd'hui, notamment dans l'enseignement supérieur. Étant donné que les vacances de Pâques coïncideront avec l'Ascension, les animateurs des mouvements de jeunesse et leurs formateurs seront particulièrement touchés. Nous soutenons évidemment le travail de l'ARES, mais, une nouvelle fois, nous déplorons le manque de coordination entre les personnes concernées par cette réforme qui touchera l'ensemble de la société. Encore une fois, nous sommes passés à côté de l'objectif.

M. le président. – La parole est à Mme Glatigny, ministre.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Mon intervention sera brève dans la mesure où certains députés ont déjà largement répondu à quel point cette proposition des Engagés est étonnante.

Nous sommes tous d'accord pour dire que la réforme des rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire est une réforme importante. Cette réforme opère un

véritable changement de paradigme dans notre société puisqu'elle a été pensée avant tout au bénéfice des élèves.

De la même façon, nous aimerions penser la réforme éventuelle des rythmes académiques au bénéfice des étudiants. Il s'agit pour les établissements d'enseignement supérieur d'une véritable opportunité de mener une réflexion de fonds sur le calendrier académique. Contrairement à ce que j'ai entendu, nous avons saisi cette opportunité! Bien en amont de la réforme, j'ai invité les représentants des institutions à réfléchir à cette question pour alimenter par des propositions un groupe de travail dédié. À ma demande, ce groupe de travail a été constitué au sein de l'ARES. Les acteurs concernés m'ont dit qu'ils avaient besoin de temps pour la réflexion. En attendant, nous avons dû bien sûr organiser la prochaine année académique.

Je le dis ici très clairement: notre principal objectif dans le cadre de cette organisation est d'assurer la qualité des apprentissages au sein des établissements d'enseignement supérieur et de viser l'intérêt des étudiants. C'est ce qui nous a d'ailleurs guidés dans l'élaboration du décret «Paysage» et d'autres législations en matière d'enseignement supérieur. Ce texte entrera en vigueur à la rentrée académique 2022. C'est le même objectif qui préside aux réflexions en cours sur le calendrier académique.

À ce titre, je suis surprise par la proposition du groupe Les Engagés. À la lecture de ce texte, je constate que la qualité des apprentissages ne semble plus être une priorité pour le group Les Engagés. Instaurer de manière obligatoire et générale deux semaines de congés supplémentaires, l'une au premier quadrimestre et l'autre au tout début du deuxième quadrimestre, revient dans la pratique à faire passer le calendrier académique de 24 à 22 semaines de cours. Cela représente une réduction de 10 % des apprentissages. Cette réduction nuit à la qualité de la formation de nos étudiants, car certains cours risquent tout simplement de ne pas pouvoir être donnés par manque d'heures de cours. Cette information nous a été confirmée par les professeurs,

En outre, une réduction du temps d'apprentissage entraîne aussi une augmentation du rythme pour les étudiants. C'est particulièrement vrai pour les étudiants primo-inscrits. Ceux-ci ont besoin de suivre des cours après une année académique perturbée par la crise sanitaire. Les retards d'apprentissage peuvent s'accumuler. La diminution des deux semaines de cours pourrait avoir des conséquences néfastes et les étudiants pourraient avoir moins de chances de réussir leur année académique en 2022-2023, et ce, en sortie de crise sanitaire. Nous ne pouvons pas nous le permettre!

Je refuse de prendre une mesure précipitée et non concertée. Nous parlions de concertation, Madame Vandorpe. Ici, il s'agit précisément d'entendre les représentants du secteur. Cette mesure serait ponctuelle puisqu'elle ne porterait que sur l'année de transition 2022-2023. Une telle mesure défavorisera une partie de

la population étudiante, à savoir les étudiants fragilisés qui risquent de se retrouver en décrochage plus important.

Il me paraît bien plus pertinent de permettre à chaque établissement de s'adapter à ses besoins propres et à ceux de sa population étudiante pour cette année de transition. À cet égard, un courrier a été adressé aux établissements. Il leur recommande de ne pas organiser, durant la semaine du 20 février, des activités avec présence obligatoire ou des activités décisives pour la poursuite du parcours des étudiants. Ce faisant, il s'agit de permettre précisément aux étudiants, par exemple, de combiner étude et formation pour devenir animateur sportif.

Nous avons aussi rappelé aux établissements qu'ils pouvaient, dans le respect de la législation applicable, faire correspondre certaines dates de congé avec des dates de congé dans l'enseignement obligatoire. De cette manière, ils peuvent répondre à d'éventuelles préoccupations de membres du personnel qui enseignent à la fois dans l'obligatoire et dans le supérieur.

Par ailleurs, la réforme du calendrier scolaire de l'enseignement obligatoire risque aussi de présenter de nouvelles contraintes pour les stages pédagogiques. À ce sujet, une réunion a été organisée avec les départements pédagogiques.

Nous avons bien anticipé l'impact sur le sport et la jeunesse puisque le gouvernement, à mon initiative, a dégagé un budget de 1,5 million d'euros pour ces secteurs. Nous avons également lancé une circulaire pour trouver de nouveaux endroits de camps, pour labéliser un plus grand nombre d'endroits, mais aussi pour rénover les locaux actuels et pour soutenir l'ASBL Atouts Camps.

C'est la réflexion de fond qui a été enclenchée au niveau de l'ARES et qui guidera nos décisions. Adopter en urgence une proposition de décret contenant des mesures qui manquent d'approfondissement et qui ne se font pas en concertation avec le secteur, c'est manquer notre cible. Nous ne pouvons pas nous le permettre dans cette période si délicate!

M. le président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Bien entendu, nous n'avons pas dit qu'il fallait arrêter les réflexions avec l'ARES ou qu'une réforme en profondeur n'était pas nécessaire. Par ailleurs, notre proposition de décret ne prévoit pas deux semaines complètes de suspension.

Nous souhaitons mettre en œuvre de la remédiation et l'accompagnement des étudiants, tout comme vous, nous semblait-il, Madame la Ministre. Vous dites que les secteurs du sport et de la jeunesse sont essentiels. Pourtant, vous les laissez sans solution pendant un an. Je répète que vous auriez dû faire tout ce travail au même rythme que votre collègue. Il ne s'agit pas seulement

d'institutions, mais également de secteurs que vous avez ajoutés en dernière minute parce qu'ils l'ont réclamé à cors et à cris.

Un élève est aussi un enfant, un frère, une sœur, un animé, un musicien... Les enfants ne deviennent pas des adultes uniquement dans les établissements d'enseignement; ils le deviennent aussi grâce aux activités extrascolaires et aux mouvements de jeunesse. Nous proposons une solution qui couvre un an afin de pallier le problème que vous avez créé par manque de coordination. Vous donnez de l'argent pour les jeunes, mais sans leur donner du temps! Une fois encore, nous fonctionnons comme des pompiers: nous créons un problème et nous espérons ensuite trouver en urgence des solutions qui n'en sont pas!

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

11.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel que rejeté par la commission.

Il sera procédé ultérieurement au vote.

12 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération modifiant l'accord de coopération-cadre du 27 février 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la concertation intra-francophone en matière de santé et d'aide aux personnes et aux principes communs applicables en ces matières (doc. 387 (2021-2022) n^{os} 1 et 2)

12.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

78 membres ont pris part au vote.

71 membres ont répondu oui.

7 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: M. Laurent Agache, Mme Fatima Ahallouch, M. François Bellet, Mme Alice Bernard, Mme Alexia Bertrand, M. John Beugnies, M. Olivier Biérin, Mme Nicole Bomele Nketo, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Christophe Clersy, Mme Stéphanie Cortisse, Mme Sybille de Coster-Bauchau, M. Philippe Courard, Mme Veronica Cremasco, Mme Matthieu Daele, M. Jean-Luc

Crucke, Mme Margaux De Re, Mme Valérie Delporte, M. Rodrigue Demeuse, M. Rudy Demotte, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Manu Disabato, M. Jori Dupont, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, M. André Frédéric, Mme Latifa Gahouchi, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Maxime Hardy, M. Stéphane Hazée, M. Antoine Hermant, M. Laurent Heyvaert, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. Sadik Köksal, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Sabine Laruelle, M. Dimitri Legasse, Mme Laure Lekane, M. Jean-Pierre Lepine, M. Julien Liradelfo, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Olivier Marroy, M. Germain Mugemangango, M. Samuel Nemes, Mme Diana Nikolic, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Préciaux, Mme Sabine Roberty, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, M. Matteo Segers, Mme Rachel Sobry, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Luc Vancauwenberge, Mme Anouk Vandevoorde, M. Michaël Vossaert, M. Jean-Paul Wahl, M. Thierry Witsel.

Se sont abstenus: M. André Antoine, M. Christophe Bastin, M. René Collin, M. François Desquesnes, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Marie-Martine Schyns, Mme Mathilde Vanderpe.

13 Proposition de décret modifiant l'article 80 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement supérieur et l'organisation académique des études, et visant la mise en place de deux semaines supplémentaires de suspension des activités d'apprentissage, déposée par Mmes Greoli, Vanderpe et Goffinet et MM. Collin et Kompany (doc. 381 (2021-2022) n^{os} 1 et 2)

13.1 Vote nominatif

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'article 1^{er} de la proposition de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

79 membres ont pris part au vote.

20 membres ont répondu oui.

56 membres ont répondu non.

3 membres se sont abstenus.

En conséquence, la proposition de décret n'est pas adoptée.

Ont répondu oui: M. André Antoine, M. Christophe Bastin, Mme Alice Bernard, M. John Beugnies, M. René Collin, M. François Desquesnes, M. Benoit Dispa, M. Jori Dupont, Mme Anne-Catherine Goffinet, M. Antoine Hermant, M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Laure Lekane, M. Julien Liradelfo, M. Germain Muge-

mangango, M. Samuel Nemes, Mme Amandine Pavet, Mme Marie-Martine Schyns, M. Luc Vancauwenberge, Mme Anouk Vandevoorde, Mme Mathilde Vandorpe.

Ont répondu non: M. Laurent Agache, Mme Fatima Ahallouch, M. François Bellot, Mme Alexia Bertrand, M. Olivier Biérin, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Christophe Clersy, Mme Stéphanie Cortisse, Mme Sybille de Coster-Bauchau, M. Philippe Courard, Mme Veronica Cremasco, Mme Matthieu Daele, M. Jean-Luc Crucke, Mme Margaux De Re, Mme Valérie Delporte, M. Rodrigue Demeuse, M. Rudy Demotte, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Manu Disabato, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, M. André Frédéric, Mme Latifa Gahouchi, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Maxime Hardy, M. Stéphane Hazée, M. Laurent Heyvaert, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Sabine Laruelle, M. Dimitri Legasse, M. Jean-Pierre Lepine, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Olivier Maroy, Mme Diana Nikolic, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Sophie Préciaux, Mme Sabine Roberty, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, M. Matteo Segers, Mme Rachel Sobry, M. Calvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Jean-Paul Wahl, M. Thierry Witsel.

Se sont abstenus: Mme Nicole Bomele Nketo, M. Sadik Köksal, M. Michaël Vossaert.

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 16h10.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

au ministre-président Jeholet, par Mmes Cassart-Mailleux, Galant et de Coster-Bauchau ainsi que par MM. Bellot et Luperto;

au ministre Daerden, par Mmes Greoli et Schyns;

– à la ministre Linard, par Mmes Durenne, Sobry, Roberty, Ahallouch et Bernard ainsi que par MM. Bellot, Tzanetatos, Hardy, Sahli, Dupont et Mugemangango;

– à la ministre Glatigny, par Mmes Gahouchi, Galant, Sobry, Cassart-Mailleux, Ahallouch, Greoli et Vandevoorde ainsi que par MM. Witsel, Demeuse, Dodrimont, Léonard et Courard;

– à la ministre Désir, par Mmes Ryckmans, Cortisse, Vandorpe, Gahouchi et Roberty ainsi que par MM. Janssen, Léonard, Di Mattia et Desquesnes.

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

– l’arrêt du 19 mai 2022 par lequel la Cour annule les articles 5 et 19 du décret de la Communauté française du 30 septembre 2021 relatif au plan d’investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen;

– l’arrêt du 19 mai 2022 par lequel la Cour annule l’article 2 du décret de la Région wallonne du 3 décembre 2020 portant confirmation des arrêtés du gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19, en ce qu’il confirme l’article 2 de l’arrêté du gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 2 du 18 mars 2020 relatif à la suspension temporaire des délais de rigueur et de recours fixés dans l’ensemble de la législation et la réglementation wallonnes ou adoptés en vertu de celle-ci ainsi que ceux fixés dans les lois et arrêtés royaux relevant des compétences de la Région wallonne en vertu de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, et par lequel la Cour annule également l’article 4 du même décret du 3 décembre 2020, en ce qu’il confirme les articles 2 et 4 de l’arrêté du gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 20 du 18 avril 2020 prorogeant les délais prévus par l’arrêté du gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 2 du 18 mars 2020 relatif à la suspension temporaire des délais de rigueur et de recours fixés dans l’ensemble de la législation et la réglementation wallonnes ou adoptés en vertu de celle-ci ainsi que ceux fixés dans les lois et arrêtés royaux relevant des compétences de la Région wallonne en vertu de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 et par l’arrêté du gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 3 du 18 mars 2020 concernant les matières transférées à la Région wallonne en vertu de l’article 138 de la Constitution et relatif à la suspension temporaire des délais de rigueur et de recours fixés dans l’ensemble de la législation et la réglementation wallonnes ou adoptés en vertu de celle-ci ainsi que ceux fixés dans les lois et arrêtés royaux relevant des compétences de la Région wallonne en vertu de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980;

– l’arrêt du 19 mai 2022 par lequel la Cour dit pour droit que l’article 30*bis*, § 8, de la loi du 27 juin 1969 révisant l’arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs ne viole pas l’article 16 de la Constitution, lu en combinaison avec l’article 1^{er} du Premier Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l’homme et avec l’article 6 de cette Convention;

– l’arrêt du 19 mai 2022 par lequel la Cour dit pour droit que l’article 376, § 1^{er} et § 3, 2°, du Code des impôts sur les revenus 1992 ne viole pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution;

- l’arrêt du 25 mai 2022 par lequel la Cour dit pour droit que l’article 38, § 5, de la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;
- l’arrêt du 25 mai 2022 par lequel la Cour rejette la demande de suspension de l’article 2 de la loi du 29 octobre 2021 intitulée loi interprétative de l’article 124, § 1^{er}, *d*), de la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances, introduite par l’ASBL Assuralia et autres;
- l’arrêt du 25 mai 2022 par lequel la Cour dit pour droit que l’article 3, § 1^{er}, alinéa 4, 1^o, de la loi du 21 novembre 1989 relative à l’assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution.